

12927/22 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 05 octobre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 05 octobre 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE)
n° 1352/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation
au Yémen - Annexe**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes